





Covid-19 : ce qui change pour les visites de reprise et de pré-reprise

VISITE DE PRE-REPRISE

Pour quels salariés?

Annulation ou report possible?

Tous les salariés quel que soit leur suivi

✓ Un arrêt de travail de 30 jours ou plus

Annulation possible

pour les reprises de travail prévues **avant le 31 août 2020**

Lorsque la visite de pré-reprise n'est pas organisée, le médecin du travail en informe le demandeur.

✓ Un congé de maternité

VISITE DE REPRISE

Pour quels salariés? Annulation ou report possible? Report possible 1 mois après la Les salariés en suivi individuel reprise du travail renforcé pour les visites de reprise de travail prévues avant le 31 août 2020 Les salariés suivants : - Les **femmes enceintes** venant d'accoucher ou allaitantes **Aucun report possible** - Les salariés handicapés - Les salariés titulaires d'une pour les visites de reprise de travail prévues avant la reprise effective du travail pension d'invalidité - Les travailleurs de **nuit** - Les travailleurs âgés de moins de **18 ans** Report possible 3 mois après la reprise du travail Les autres salariés pour les visites de reprise de travail prévues avant le 31 août 2020 Rappel La visite de reprise a lieu dans les 8 jours au plus suivant la reprise du travail après :

✓ Un arrêt de travail ayant pour cause

une maladie professionnelle